

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27344**

Intitulé

Régisseur(euse) lumière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(a) régisseur(se) lumière est un agent de maîtrise, technicien(ne) hautement qualifié(e), garant du bon déroulement technique de l'éclairage d'un spectacle ou d'un événement.

Il(elle) est responsable de la préparation et de l'installation de l'équipement d'éclairage qu'il(elle) doit réaliser en collaboration avec le concepteur lumière. Durant le spectacle il(elle) gère la conduite lumière et procède aux interventions d'urgence en cas de dysfonctionnement. Il(elle) est responsable de la gestion du matériel, de son entretien et de sa maintenance courante. Il(elle) peut-être amené(e) à coordonner une équipe technique.

Les fonctions du/de la Régisseur(se) lumière se répartissent entre quatre fonctions principales : I - Etude et Organisation; II - Gestion des moyens techniques et humains; III - Contrôle et Maintenance; IV - Etude et Veille professionnelle

Les capacités attestées :

- 1 - Evaluation des contraintes et des besoins pour un éclairage de scène
- 2 - Préparation des moyens techniques pour un éclairage de scène
- 3 - Management de l'équipe lumière
- 4 - Gestion opérationnelle des moyens techniques d'éclairage scénique
- 5 - Mise en oeuvre des moyens techniques d'éclairage scénique
- 6 - Gestion et maintenance des moyens techniques d'éclairage
- 7 - Développement de compétences et veille professionnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois varient considérablement en fonction des entreprises (prestations de services, salles de spectacle, producteurs indépendants, théâtres, compagnies de création ou groupes de musique etc.), de la nature des activités artistiques et techniques, des moyens technologiques et traditionnels dont ils disposent ainsi que des moyens financiers engagés.

Ils peuvent impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours. L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles

Type d'emplois accessibles :

- régisseur lumière
- régisseuse lumière

Les emplois varient considérablement en fonction des entreprises (prestations de services, salles de spectacle, producteurs indépendants, théâtres, compagnies de création ou groupes de musique etc...), de la nature des activités artistiques et techniques, des moyens technologiques et traditionnels dont ils disposent ainsi que des moyens financiers engagés.

Ils peuvent impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours. L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

Réglementation d'activités :

Il peut être demandé l'attestation de suivi des formations en prévention des risques : électriques, accroche-levage, travail en hauteur, Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité - CACES, Sauveteur Secouriste du Travail - SST.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 7 blocs de compétences :

- 1 - Evaluation des contraintes et des besoins
- 2 - Préparation des moyens techniques
- 3 - Management d'équipe
- 4 - Gestion opérationnelle
- 5 - Mise en oeuvre des moyens
- 6 - Gestion et maintenance
- 7 - Développement et veille

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27344 - Evaluation des contraintes et des besoins pour un éclairage de scène</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Repérer les caractéristiques et évaluer les contraintes 2 Interpréter le cahier des charges pour évaluer les besoins techniques et humains et répondre aux exigences du projet 3 Evaluer les besoins et les coûts de location à soumettre 4 Dessiner un plan d'implantation 5 Planifier les activités <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique • Etude de cas liée à la préparation d'une régie de spectacle : problématique posée par le projet artistique, étude de faisabilité, analyse des contraintes et des besoins, propositions d'adaptation. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 1er bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27344 - Préparation des moyens techniques pour un éclairage de scène</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Proposer des ajustements et/ou des adaptations techniques 2 Etablir une liste du matériel et des filtres de couleurs nécessaires 3 Etablir une signalétique claire et précise du matériel utilisé et loué 4 Organiser l'ordre de chargement <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique • Etude de cas liée à la préparation d'une régie de spectacle : proposition d'ajustements, liste de matériel et de consommables, rédaction d'une fiche technique. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 2ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27344 - Management et gestion de l'équipe lumière</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Définir les procédures d'accueil des équipes artistiques et techniques 2 Répartir les tâches entre les équipes d'accueil et accueillies en lien avec le(la) régisseur(euse) général(e) et les autres régisseurs 3 Etablir une conduite claire et précise des effets lumière à envoyer 4 Rappeler les consignes de sécurité 5 Tenir à jour le dossier de régie pour rendre compte des modifications en cours d'exploitation 6 Définir les dysfonctionnements, proposer des solutions, rendre compte <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée : dossier technique comportant la description de l'organisation du travail, la répartition des tâches, la conduite lumière • Etude de cas liée à la préparation d'une régie de tournée de spectacle : rétro-planning, fiche technique. • Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification) <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 3ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27344 - Gestion opérationnelle des moyens techniques d'éclairage scénique</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Coordonner les activités avec les autres corps de métier 2 Répartir les projecteurs en fonction du plan d'implantation 3 Faire la distribution électrique en fonction du patch établi 4 Participer à l'accroche des projecteurs, à leur sécurisation et au levage de l'installation 5 Positionner les poursuites dans la salle 6 Assurer le câblage, l'affectation DMX et autres protocoles 7 Monter les consoles et effectuer les raccordements de réseaux de commandes 8 Mettre en service et contrôler le bon fonctionnement du matériel 9 Contrôler l'implantation de la scénographie en fonction du plan de feu et en coordination avec le(la) régisseur(euse) plateau/scène <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve pratique individuelle : réalisation d'une installation d'éclairage scénique • Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification) <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 4ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27344 - Mise en oeuvre des moyens techniques d'éclairage scénique</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Rencontrer le concepteur lumière ou le(la) régisseur(euse) lumière 2 Informer sur les spécificités du lieu et de l'installation 3 Procéder aux réglages des projecteurs traditionnels 4 Encoder les projecteurs asservis 5 Enregistrer les séquences des mémoires et contrôler les effets 6 Ajuster la conduite lumière 7 Envoyer les effets et adapter la conduite en fonction de la représentation 8 Transmettre des ordres à l'équipe lumière 9 Noter les modifications apportées en cours d'exploitation <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve pratique individuelle : réalisation d'un éclairage scénique selon les demandes de l'éclairagiste et production d'une conduite lumière <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 5ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27344 - Gestion et Maintenance des moyens techniques d'éclairage</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Coordonner les étapes de démontage, de contrôle du matériel et de rangement 2 Recenser les dysfonctionnements et les pannes 3 Déterminer l'ordre de chargement en fonction de la suite de l'exploitation 4 Notifier les besoins de réparation et/ou de révision 5 Elaborer un planning de maintenance 6 Evaluer les besoins de renouvellement du matériel lumière et rendre compte 7 Contrôler l'état du stock de pièces détachées et de consommables <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve pratique individuelle : production d'un outil de suivi et de maintenance du matériel <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 6ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 27344 - Développement de compétences et veille professionnelle	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Identifier les moyens de développement de ses compétences 2 Mener une veille artistique 3 S'informer des évolutions technologiques et réglementaires <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'autoévaluation : outil de suivi des compétences acquises et des axes d'amélioration. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 7ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
Après un parcours de formation continue	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
En contrat de professionnalisation	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur(euse) lumière" avec effet au 07 septembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur spécialisé de spectacle, option plateau, lumière, son" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 7 septembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 09 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992 portant homologation du 'Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 à 35 certifiés par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfpts.com>

<http://www.cfa-sva.com>

<http://www.staff.asso.fr>

Lieu(x) de certification :

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Bagnolet]

CFPTS - Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle

92, avenue Galliéni

93170 Bagnolet

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPTS - Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle - 92, avenue Galliéni - 93170 Bagnolet

CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel - 92, avenue Gallieni - 93170 Bagnolet

STAFF - 7, rue des Petites Industries - 44470 CARQUEFOU

Historique de la certification :

Ancien libellé : "Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son" (arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992).

Certification précédente : Régisseur spécialisé de spectacle, option plateau, lumière, son